

Direction Générale des Services  
GB/FB

## DÉCISION MUNICIPALE N°2024165

### Demande de subvention Département du Var (FIC) – Panneau d'affichage gare routière

#### Le Maire de la Commune du Lavandou

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,

**Vu** la délibération en date du 4 août 2020 par laquelle le conseil municipal donne délégation à Monsieur le Maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précité et notamment de « *demander à tout organisme financeur public ou privé, l'attribution de subventions* »,

**Considérant** le souhait de la Commune de mettre en place un panneau d'affichage extérieur à LED sur le site de la gare routière,

**Considérant** que cette opération est éligible au Fonds d'Initiative Cantonale (FIC) du Département du Var,

#### DECIDE

**Article 1 :** De solliciter une subvention d'un montant de 7 000 € au titre du Fonds d'Initiative Cantonale (FIC) pour l'acquisition d'un panneau d'affichage extérieur à LED pour le site de la gare routière.

**Article 2 :** Le plan de financement prévisionnel, sur la base de dépenses subventionnables d'un montant de 13 800 € HT, est le suivant :

Département du Var : 7 000 € (50.7 %)

Commune du Lavandou (autofinancement) : 6 800 € (49.3 %)

**Article 3 :** Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

**Article 4 :** Cette décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Fait au Lavandou, le 3 décembre 2024

Le Maire  
Gil Bernardi

